

SEMAINE DE LA SCIENCE ET DES TECHNOLOGIES

**VINGT CINQ ANS D'ÉVOLUTION DE
L'ÉCONOMIE CONGOLAISE
(1990 - 2015)**

Par le

Professeur Evariste MABI MULUMBA

Kinshasa, mardi 12 avril 2016

L'analyse portant sur l'évolution de l'économie congolaise durant ce quart de siècle impose de subdiviser cette période en deux sous périodes : la première allant de 1990 à 1999 et la seconde de 2000 à 2015.

1. Evolution de l'économie congolaise de 1990 à 1999

La décennie allant de 1990 à 2000 est caractérisée par le développement du cercle infernal de la pauvreté en République Démocratique du Congo. L'accroissement de la paupérisation de la population se mesure par le différentiel entre le taux de croissance économique et le croît démographique. De 1990 à 2000, le taux de croissance économique a été de façon continue négatif alors que durant la même période, le taux de croissance démographique se situe au niveau de 3,4%. C'est ainsi que le PIB par habitant est tombé de 163,4 en 1992 à 82,6 en 2000.

La désarticulation du cadre macroéconomique du pays peut se mesurer par quelques indicateurs significatifs.

- Entre 1991 et 2000, la baisse réelle ininterrompue du PIB s'est élevée en moyenne à 5,5% par an ;
- La prédominance des activités de survie fait que l'agriculture de subsistance représente 60% du PIB en 1996 par rapport à 30% en 1982 ;
- La balance des paiements est structurellement déficitaire. Le pays est surendetté et accumule de lourds arriérés de paiement avec l'extérieur. Les exportations des biens et services sont tombés de 1,4 milliard en 1997 à 873,5 millions de dollars en 2000.

La base du commerce extérieur s'est effritée d'année en année, au point que le pays qui jouissait d'un commerce extérieur diversifié vers les années 1950 s'est acheminé, de manière inéluctable, vers une monoproduction.

En 1950, les produits agricoles et miniers représentaient respectivement 48,8% et 51,2% et en 1959, 42,8% et 57,2% des recettes en devises.

En 1997, les produits miniers 81,3% et les produits agricoles 12% et en 2000 les produits miniers 87% et les produits agricoles 4%.

La situation n'a guère évolué en nous référant aux données récentes reflétées par le tableau ci-après :

◆ Exportations de la RDC

Produits d'exportations		Années			
		2010	2011	2012	2013
1	Produits miniers et hydrocarbures	98,3	98,6	98,7	97,7
2	Produits agricoles	1,1	1,1	1,0	1,9
3	Produits industriels et Energétiques	0,4	0,3	0,3	0,4
Total		100	100	100	100

Source : Rapport Banque Centrale du Congo

Il se dégage que, les produits miniers et hydrocarbures occupent une part prépondérante avec plus de 98% du total des recettes d'exportations.

La part des produits agricoles et industriels est plus que marginale donc la diversification de nos exportations grâce au développement agricole et au passage à l'industrialisation reste un problème majeur en songeant à l'objectif de la sécurité alimentaire et à la stabilisation des recettes d'exportations.

- Les capacités des industries manufacturières ont été fortement réduites à la fois du fait d'une politique d'incitation insuffisante et des pillages perpétrés en 1991 et 1993 ;
- La faillite généralisée des entreprises publiques ;
- Une dégradation continue des infrastructures ;
- Une forte dégradation de l'investissement en ressources humaines ;
- Les finances publiques sont totalement désordonnées :

◆ La mobilisation des ressources budgétaires connaît une forte régression du revenu fiscal qui représente en gros 4% du PIB en 1996 contre 11,1% en 1988, 18,6% en 1985 et 17% en moyenne avant l'indépendance et une faiblesse des investissements publics qui sont tombés de 14% du PIB en 1958 à 0,5% en 1996.

Evolution des recettes budgétaires (en millions de dollars US)

1990	1991	1994	1998	1999	2000
785	391	138	375	± 250	200

Cette décennie s'est caractérisée par un effondrement des recettes budgétaires. Le budget de l'Etat était évalué à 1,176 milliard en 1980, il n'est plus que de 200 millions de dollars en 2000.

La GECAMINES, considérée comme l'épine dorsale de l'économie congolaise, contribuait pour près de 368 millions de dollars en 1988 et de 354 millions en 1989 n'a apporté que 370 mille dollars au budget de l'Etat en 2000.

Cette contre-performance s'explique par l'effondrement de la production de ces deux principaux minerais à savoir le cuivre et le cobalt comme le démontre le tableau ci-après :

Evolution de la production du Cuivre et du Cobalt de 1990 à 2000 en tonnes

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	2000
Cuivre	335.734	236.073	147.318	48.133	30.642	43.958	40.165	37.658	38.236	30.821
Cobalt	9.981	8.621	6.427	2.092	3.274	3967	4.041	3.003	3.871	3.739

♦ Les déficits budgétaires devenus chroniques avaient revêtu un caractère structurel et étaient financés par un recours excessif aux avances de la Banque Centrale. Il est noté par rapport à l'ensemble des dépenses publiques des taux de financement monétaire de 80% en 1994, 50,48% en 1997, 47,65% en 1999 et 47,12% en 2000.

♦ Les taux d'inflation relevaient de l'hyperinflation. C'est ainsi qu'on note les taux ci-après : 8.827% en 1993, 9.796,90% en 1994, 483,7% en 1999 et 511,2% en 2000.

- Les investissements bruts faibles : 8,5% en 1997, 4,5% en 2000.
- La faiblesse du taux d'épargne nationale : 3,7% du PIB en moyenne ;
- Au regard de son endettement extérieur, la RDC était un pays en cessation des paiements. Sa dette extérieure évaluée à 14 milliards de dollars américains avec des arriérés de paiements de l'ordre de 9,61 milliards de dollars en 2000 face à des recettes d'exportations de 873,5 millions de dollars.

Les arriérés envers le FMI s'élevaient à 500 millions de dollars, envers la Banque Mondiale à 350 millions de dollars et envers la Banque Africaine de Développement 800 millions de dollars.

L'existence d'arriérés envers les Institutions de Bretton Woods expliquait l'embargo financier tacite qui frappait la République Démocratique du Congo.

Vu la faiblesse de l'épargne interne, la relance de l'économie congolaise reste tributaire, pour de longues années, de l'appui des capitaux extérieurs.

Aussi longtemps que la RDC n'évacuait pas les arriérés de sa dette extérieure, il lui était impossible de mobiliser des ressources extérieures d'autant plus que le pays vivait une rupture de la coopération structurelle aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral depuis 1990.

Voilà brièvement présentées les contraintes auxquelles la République Démocratique du Congo était confrontée à la veille de la mise en place du Programme Intérimaire Renforcé, contraintes qu'il fallait absolument surmonter pour espérer une possible relance économique, recherchée depuis l'an 2000.

2. La relance de l'économie congolaise de 2001 à 2015

La période allant de 2001 à 2015 est caractérisée par la mise en œuvre par le gouvernement des réformes en vue de relancer l'économie congolaise et ce, avec l'accompagnement du Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.

La reprise de la coopération structurelle avec la FMI et la Banque Mondiale était conditionnée par l'exécution conforme du Programme Intérimaire Renforcé (PIR). Cette reprise allait permettre à la RDC d'accéder aux capitaux indispensables au financement de sa relance économique.

La première série de réformes a été engagée dans le cadre du Programme Intérimaire Renforcé (PIR) qui s'est exécuté de juin 2001 à mars 2002. Ce programme n'a bénéficié que de l'appui technique des services du FMI.

Les objectifs du PIR se résument en quatre points :

- 1) Casser l'hyperinflation ;
- 2) Stabiliser le taux de change ;
- 3) Réduire le déficit du compte courant extérieur et
- 4) Résoudre le problème des arriérés de la dette envers les institutions financières internationales notamment le FMI, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.

L'exécution satisfaisante du PIR a ouvert la voie à la conclusion d'un programme économique et financier appelé « Programme Economique du Gouvernement » PEG en sigle couvrant la période d'avril 2002 à fin mars 2006, soit six semestres. Ce programme a bénéficié des ressources au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) d'un import de 580 millions de DTS dont 420,0 millions étaient affectés à l'apurement des arriérés vis-à-vis du FMI et le reste, destiné au soutien à la

balance des paiements à raison de 26,7 millions de DTS à chaque conclusion satisfaisante d'une revue.

Sur les six revues semestrielles du programme, cinq ont été conclues de manière globalement satisfaisante. Quant à la sixième, elle n'a pas été évaluée, la RDC s'étant retrouvée hors délai de l'expiration de l'accord sur la FRPC, arrêté fin mars 2006.

Le second programme (PEG II) est intervenu le 12 décembre 2009 et courait jusqu'au 10 décembre 2012.

Ce programme a bénéficié du FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) d'un montant d'environ 551,8 millions de USD. La RDC a obtenu en outre une aide intérimaire supplémentaire d'environ 72,7 millions de dollars US au titre de l'Initiative Renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) dans le but de réduire ses paiements au titre du service de sa dette envers le FMI.

En dépit de nombreuses performances réalisées par la partie congolaise, les trois dernières revues n'avaient pas été concluantes suite au non respect du repère structurel relatif à la publication des contrats de partenariat entre le Gouvernement et les entreprises privées du secteur minier.

Dans ce contexte, les trois derniers décaissements de l'ordre de 220 millions de dollars US attendus de l'accord de financement signé entre la RDC et le FMI n'ont pas été exécutés par le FMI en raison de l'opacité qui a caractérisé les informations du secteur minier (rapport annuel de la BCC 2012, p.141).

2.1. Quels ont été les objectifs du PEG I et PEG 2

Aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et à accélérer son programme de réforme économique.

◆ Objectifs macroéconomiques à moyen terme

- 1) Un taux de croissance moyen du PIB réel 6,5% soutenu par une reprise de l'activité minière ;
- 2) Niveau d'inflation stabilisé en dessous de 10% ;
- 3) Une augmentation graduelle des réserves de changes jusqu'à atteindre 10 semaines de couverture d'importations des biens et services ;
- 4) La dette publique sera ramenée à un niveau viable et le déficit de la balance courante (hors dons) devra croître à moyen terme pour atteindre en moyenne 34,0% du PIB en raison essentiellement de l'augmentation des importations des biens d'investissement.

◆ Contenu des réformes

- Une meilleure mobilisation des recettes intérieures et l'amélioration de sa gestion ;
- Renforcement des finances publiques ;
- La réforme de la Banque Centrale en vue de rétablir son indépendance et de renforcer son pouvoir de surveillance ;
- Le développement du secteur privé, notamment la réforme des entreprises publiques, la rationalisation de réglementation, la protection de l'investissement étrangers et l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles.

2.2. Le retombées du PIR et des deux programmes du Gouvernement

1. La gestion macroéconomique

Des résultats significatifs ont été enregistrés :

- L'hyperinflation a été endiguée. Quoique volatile à certains points de la période, le taux d'inflation a pris une pente décroissante. En fin décembre 35% en 2001, 15,04% en 2002, 4,4% en 2003, 9,2% en 2004, 21,3% en 2005, 18,2% en 2006, 9,9% en 2007, 27,57% en 2008, 53,44% en 2009, 9,84% en 2010, 15,4% en 2011, 5,67% en 2012 et 1,08% en 2013.
- La stabilité relative du taux de change a été maintenue depuis le décision de laisser flotter le franc congolais ;
- Les revenus fiscaux ont augmenté, de 5,9% du PIB en 2001, ils se sont situés par rapport au PIB, a environ 8,3% en 2003, 11,2% en 2012 et à 11,1% en 2013.
- Les dépenses budgétaires ont été stabilisées ;
- L'épargne nationale : elle est passée d'une moyenne du PIB de 3,7% durant la décennie 1990 à 2000 à 12,5% de 2005 à 2013.

2. L'évolution du secteur réel

- Le taux de croissance a été positif durant la période allant de 2002 à 2013 : 3,5% en 2002, 5,8% en 2003, 6,6% en 2004, 6,1% en 2005, 5,3% en 2006, 6,3% en 2007, 6,2% en 2008, 2,9% en 2009, 7,1% en 2010, 6,9% en 2011, 7,2% en 2012 et 8,5% en 2013.
- La production du cuivre et du cobalt a connu une croissance presque exponentielle grâce à la promulgation d'un Code minier en 2002 considéré « *progressiste* » et

libéral ; et également suite à l'ouverture des concessions de la **GÉCAMINES** en faveur d'autres investisseurs.

Le tableau ci-après parle de lui-même :

Evolution de la production du Cuivre et du Cobalt en tonnes de 2001 à 2013

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cuivre	37.845	26.311	16.359	18.995	26.389	99.121	235.742	335.066	309.181	497.537	499.198	619.942	915.588
Cobalt	11.637	11.865	7.341	8.851	8.234	15.384	41.464	42.461	56.258	97.693	99.475	86.433	76.517

Cette évolution de la production du cuivre et du cobalt a largement contribué à l'amélioration des recettes d'exportations de la RDC. Situées au niveau de 1971,2 millions de dollars US en 2004, elles s'élèvent 10.904,9 millions de dollars de 2013.

– Le traitement de la dette extérieure

Le grand succès à l'actif de la RDC est celui d'avoir respecté ses engagements internationaux envers ses différents bailleurs de fonds par l'atteinte le 30 juin 2010 du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en obtenant un allègement significatif de sa dette extérieure.

Le stock de sa dette envers le Club de Paris réunissant les créanciers bilatéraux, qui se situait fin décembre 2009 à 6679,3 millions de dollars US est tombé à 180 millions de dollars US. Cet effacement de 6.499,3 millions de dollars US a été consacré par la réunion du Club de Paris du 17 novembre 2010.

De son côté, le FMI avait effacé la dette de la RDC à hauteur de 478,1 millions de dollars US soit 30% de sa dette envers le FMI.

D'une manière générale, à la faveur du point d'achèvement de l'Initiative PPTE, le stock de la dette extérieure de la RDC est passé de 12.467,7 millions en 2009 à 3.164,5 millions en 2010. Ce qui a amélioré les indicateurs de soutenabilité de la dette du pays.

Suite à l'aménagement de sa dette extérieure et aux engagements pris par le pays, il y a lieu de constater qu'en 2012, la RDC a exécuté son service de la dette à hauteur de 99,8% et en 2013 à hauteur de 100% (Rapport Annuelle BCC 2012 et 2013).

3. L'après le Point d'achèvement : sur la route vers l'émergence et le développement durable

Il faut reconnaître que le gouvernement de la RDC a remporté des succès palpables en matière de politique économique notamment :

- L'exécution satisfaisante des programmes du Gouvernement avec l'accompagnement des Institutions Financières Internationales et des partenaires bilatéraux ayant abouti à l'effacement substantiel de la dette extérieure du pays avec l'atteinte du point d'achèvement ;
- Pour réaliser les cinq chantiers, la République Démocratique du Congo a mobilisé d'importants financements à travers :
 - a) Les contrats chinois (6 milliards de dollars) ;
 - b) Les financements de la Banque Mondiale (\pm 3 milliards de dollars) ;
 - c) La Banque Africaine de Développement (\pm 800 millions de dollars) ;
 - d) La Banque Européenne d'Investissement (\pm 800 millions) ;
- La République Démocratique du Congo a bénéficié d'un important apport d'investissements étrangers, notamment dans le secteur minier. Aujourd'hui la production du cuivre et du cobalt dépasse en tonnes celle réalisée à l'époque faste de la GECAMINES. Le cuivre et le cobalt ont représenté 9,218 milliards de dollars dans les recettes d'exportations du pays en 2013 ;
- La politique économique mise en place a enregistré des performances remarquables. Et la performance essentielle a été celle d'avoir rendu positif le taux de croissance économique durant plus de dix ans ;
- Toutefois, malgré l'importance des ressources financières mobilisées dans le cadre de la réalisation des cinq chantiers, la capacité d'absorption (utilisation) de ces ressources est restée faible. Ce qui explique une impression de ralentissement des travaux de réhabilitation d'Inga entre autres.

Ces performances ne peuvent pas occulter cette réalité à savoir que l'économie congolaise reste fragile en se reposant sur trois matières de base : le cuivre, le cobalt et le pétrole dont les cours sont volatiles.

4. L'inventaire des défis à relever par la RDC pour amorcer la trajectoire de l'émergence

Cet inventaire n'est pas exhaustif. Il reprend ces défis à titre indicatif :

- 1) Le renforcement de l'autorité de l'Etat et des efforts continus d'apaisement de l'environnement politique ;

- 2) L'amélioration de la gouvernance et de la capacité de négociation des contrats de partenariat et la lutte effective contre la corruption et l'impunité ;
- 3) La problématique de la promotion d'une classe moyenne nationale ;
- 4) La problématique du développement agricole et rural :
 - ◆ Développer la recherche dans le domaine agronomique ;
 - ◆ Assurer la sécurité alimentaire et une industrialisation basée sur l'agriculture ;
 - ◆ Mise en place d'une politique d'électrification rurale et d'un système de financement particulier ;
5. La nécessité de diversification de l'économie basée sur l'industrialisation et un accent particulier sur les industries de substitutions aux importations. La RDC importe les produits alimentaires pour plus de 1 milliard de dollars malgré son potentiel agricole.

Les entreprises minières devront être amenées à transformer en RDC les minerais exportés sous forme brute. Ce qui pourra faire bénéficier au pays une valeur ajoutée plus importante.

6. Parachever le chantier de la décentralisation et celui de restructuration des entreprises du Portefeuille ;
7. L'amélioration de la mobilisation des ressources internes à travers les régies financières (DGI, DGDA, DGRAD) ;
8. Compléter la structure financière du pays avec la mise en place d'institutions de financement à moyen et long terme du développement ;
9. Donner plus de visibilité sur la réalisation des cinq chantiers par une évaluation périodique.

A titre illustratif, la réalisation du chantier d'électricité ne devrait souffrir d'aucun ralentissement. Il y a à l'heure actuelle près d'un milliard de dollars, dont 500 millions de dons, à disposition de la SNEL mais le dysfonctionnement subsiste dans ce domaine. Il ya lieu de se poser des questions

10. La gestion des ressources naturelles au mieux des intérêts du pays ;
11. Améliorer le climat des affaires avec une attention particulière à assurer la sécurité juridique et judiciaire.

C'est grâce à un bon climat des affaires que le pays pourra compter sur un mouvement appréciable d'investissements qui pourront permettre un accroissement de l'emploi.

La conjugaison des réalisations dans ces différents domaines pourra contribuer à améliorer le social des citoyens et leur pouvoir d'achat ; ce qui est considéré comme la priorité des priorités par la population.